

Centre de la petite enfance et garderie

Renseignements importants

La présente fiche d'auto-inspection est un outil d'aide à la vérification d'éléments pouvant faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille qui doit s'assurer de la conformité à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et à ses règlements.

Vous avez la responsabilité de vous assurer d'être en tout temps conforme à la Loi et à ses règlements ainsi qu'aux autres normes applicables.

Chaque élément jugé non conforme durant une inspection entraîne la délivrance d'un avis de non-conformité et, s'il n'est pas corrigé à l'intérieur du délai fixé, l'imposition d'une sanction.

Une section de la fiche vous permet de noter les mesures à prendre pour corriger les situations de non-conformité. En aucun cas le fait de remplir cette section peut justifier une non-conformité.

Pour toute question ou information supplémentaires, communiquez avec la [Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes](#) du Ministère au numéro sans frais suivant : 1 855 336-8568.

Dans la section de l'article visé :

R : renvoie au *Règlement sur la contribution réduite*

Coordonnées

Nom de l'installation auto-inspectée :

Nom de la personne ayant effectué l'auto-inspection :

Date de l'auto-inspection (année-mois-jour) :

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
La cuisine ou la cuisinette est non librement accessible aux enfants.	R33	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La cuisine ou la cuisinette est équipée d'espaces de rangement fermés et indépendants pour ranger la nourriture.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les équipements requis sont :				
• un réfrigérateur	R34	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• une cuisinière ou un réchaud (micro-ondes)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• un évier		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
L'équipement et le mobilier sont :				
• propres	R38.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• en bon état ou réparés afin de respecter les conditions initiales		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• désinfectés régulièrement en dehors de la présence des enfants		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• utilisés de façon sécuritaire		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• ne constituent pas un danger potentiel compte tenu de leur nature, du lieu de leur emploi et de la présence des enfants		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les repas (déjeuner, dîner, souper) et collations fournis par le service de garde respectent les portions recommandées par le nouveau <i>Guide alimentaire canadien</i> pour chacun des groupes alimentaires.	R110 <input type="checkbox"/> s. o. si les repas et collations sont fournis par les parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les repas (déjeuner, dîner, souper) et collations servis correspondent au menu affiché.	R112	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le menu de la semaine est affiché pour consultation par les parents et les membres du personnel.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les diètes particulières sont conformes aux directives écrites par les parents lorsque celles-ci sont prescrites par un médecin.	R111 <input type="checkbox"/> s. o. si aucune diète particulière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La conservation et le service des aliments se font :				
• dans des conditions sanitaires adéquates	R113	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• à la température appropriée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	